

EMPLACEMENT
N°

FEST'ALENYA
FICHE INSCRIPTION VIDE-GRENIERS
ATTESTATION SUR L'HONNEUR



Je soussigné (e)

Né (e) le à

Profession

Domicilié

Tel :

Pièce d'identité : **CARTE NATIONALE** ou **PASSEPORT** ou **PERMIS DE CONDUIRE**

numéro Date/Lieu de délivrance

DÉCLARE AVOIR PRIS CONNAISSANCE :

- ▲ De la loi n° 69-3 relative à l'exercice des activités ambulantes et au régime applicable aux personnes circulant en France sans domicile fixe ni résidence fixe.
- ▲ De la loi n° 87-962 du 30 novembre 1987 relative à la prévention et à la répression du RECEL et organisant la vente ou l'échange d'objets mobiliers.
- ▲ Du décret n° 88-1039 du 14 novembre 1988 relatif à la police du commerce de certains objets mobiliers.
- ▲ Du décret n° 88-1040 du 14 novembre 1988 relatif à la vente ou à l'échange de certains objets mobiliers.
- ▲ Seuls les particuliers non inscrits au registre du commerce ou au répertoire des métiers, seront autorisés à participer à cette vente au déballage en vue de vendre exclusivement des objets personnels et usagés.

CERTIFIE SUR L'HONNEUR

Ne pas participer à plus de deux vide-greniers durant l'année 2025. Que les objets mobiliers, pour lesquels je demande à Monsieur le Maire d'Alénya, une autorisation exceptionnelle de vente sur la voie publique, à l'occasion du **VIDE-GRENIERS**, organisé par l'association « **FEST'ALENYA** » **DIMANCHE 16 MARS 2025** ne proviennent ni d'un vol ni d'un recel et sont des objets personnels et usagés.

ALENYA, le

SIGNATURE

DROIT DE PLACE UNIQUE (pour 4 mètres) : 10 € - MODE DE PAIEMENT : ♦ Ch. ♦ Esp.

PAYABLES A L'INSCRIPTION (un seul emplacement par pièce d'identité)

EN CAS DE MAUVAIS TEMPS, LE DROIT DE PLACE NE SERA PAS REMBOURSÉ.

LE VIDE-GRENIERS SERA REPORTÉ À UNE DATE ULTÉRIEURE.

**1 café sera offert sur
présentation de ce coupon**

**VIDE-GRENIERS DE
L'ASSOCIATION « FEST'ALENYA »**
Parc Ecoiffier et cœur du village

DIMANCHE 16 MARS 2025

NOM :

PRÉNOM :

ADRESSE COMPLÈTE :

N° de carte d'identité ou passeport :

**ACCUEIL DES
EXPOSANTS DE 7h00 à 8h30
DÉPART DES EXPOSANTS A PARTIR DE
16h00**

N° D'EMPLACEMENT :

*Les membres de l'association Fest'Alénya
vous souhaitent un bon vide-greniers !*

REGLEMENT

Dès leur arrivée, les exposants seront orientés vers leurs places attribuées. Les véhicules seront garés sur les parkings du village. Tout mouvement de voiture sera interdit après 8h avant 16h, sauf cas de force majeure.

Les emplacements seront attribués par le bureau et ne pourront être contestés. Seuls les organisateurs présents seront habilités à faire des modifications, le cas échéant.

Les objets exposés demeurent sous la seule responsabilité de leur propriétaire. Les organisateurs ne peuvent être en aucun cas tenus pour responsables des litiges tels que pertes, casses ou détériorations.

Il est interdit d'exposer et de vendre les objets suivants pour des questions de sécurité :

- Toutes armes, même de collection (*couteaux, sabres, baïonnettes, pistolets, carabines...*).
- Tout objet susceptible d'être une arme par destination.
- Les armes factices (*pistolets à bille, d'alarme...*)
- Produits incendiaires ou inflammables

Les objets non vendus et emballages ne pourront être laissés sur place.

Les exposants s'engagent à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité et à ne pas proposer à la vente des biens non-conformes aux règles (animaux, armes, jeux gravés (*copie*) CD), produits inflammables. Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas d'accident corporel. Vous avez obtenu l'autorisation de participer à ce videgreniers et de ce fait acquis l'autorisation de vendre des objets que vous n'avez pas achetés en vue de la revente.

L'organisateur

Reste la seule instance compétente pour annuler la manifestation en cas d'intempérie (*sauf injonction des pouvoirs publics*) et pourra alors décider librement du report ou de l'annulation de la manifestation.

Se réserve le droit de refuser toute demande d'inscription effectuée par une personne ou une société ayant participé à une manifestation et qui ne se serait pas acquitté ou se serait acquitté partiellement des obligations lui incombant.

Se réserve également le droit de refuser toute demande d'inscription pour des raisons liées à l'organisation ou à la gestion de la manifestation et notamment lorsque la totalité des emplacements a été attribuée.

Toute personne ne respectant pas le présent règlement sera priée de quitter les lieux sans qu'elle ne puisse réclamer le remboursement de sa réservation.

Les bénévoles de l'association Fest'Alénia vous remercient de laisser votre emplacement propre.